



FLASH-INFOS

Aubry-Du-Hainaut

Février - Mars 2020

Scrabble

Loto

Théâtre

Salon de l'aiguille en fête

Commémoration

Cessez le feu de la
guerre d'Algérie

Rassemblement country

Heure d'été

Elections municipales 2020

Vote par procuration

Recensement citoyen

Conciliation de justice

Horaires de la Mairie

Horaires du service jeunesse

Février 2020

- 15 février : Loto par « Les amis réunis de la chapelle Malplaquet »
- Du 17 au 21 février : Accueil de Loisirs Hiver

Mars 2020

- 7 mars : Théâtre organisé par « un Monde en Fête »
- 12 mars : Salon de l'aiguille en fête par « les Hobbies du Hainaut »
- 15 mars : premier tour des élections municipales
- 19 mars : commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie
- 22 mars : second tour des élections municipales
- 28-29 mars : passage à l'heure d'été
- 29 mars : Rassemblement Country par « le Colorado Country Club »

Informations Travaux:



Courant février, le S.I.A.R.B. réalisera des travaux de rénovation du réseau d'assainissement sur la section du virage dans la rue du Bois.

Une fois ceux-ci terminés, la commune entamera les travaux de réfection de la voirie.





Scrabble

Le Club des Mazingues comporte une section scrabble en duplicate.

Les rencontres ont lieu tous
**les premiers, troisièmes
et cinquièmes mardis
de chaque mois,
de 14h00 à 16h00,
Salle Armel Joly.**

Pour tous renseignements, s'adresser
auprès de Mme Mallet : 06.82.13.25.82

Loto

Les amis réunis de la chapelle Malplaquet

L'association « les amis réunis de la chapelle Malplaquet » organise un

**Loto
Le samedi 15 février 2020
Salle des Mazingues**

Ouverture des portes à 15h00, début des jeux à 17h00.

2000€ de lots allant de 15€ à 500€

Buvette et petite restauration sur place.

Plus de renseignements ultérieurement sur le site et le facebook de la Mairie.

Théâtre

Un monde en fête

L'association un monde en fête vous propose une représentation théâtrale

"La femme est un homme comme les autres"

"Les deux timides"

Par la troupe: les Scen'impossip

Le Samedi 7 mars 2020

Salle des Mazingues

Buvette et petite restauration sur place

Tarifs : adultes 8€ / enfants 5€

Informations et renseignements:

courriel : unmondeenfete@gmail.com

tel : 06.80.12.12.58

Salon de l'aiguille en fête

Les hobbies du Hainaut

L'association les « Hobbies du Hainaut » organise un voyage au

**Salon de l'aiguille en Fête
Porte de Versaille à Paris
Le jeudi 12 mars 2020**

Tarifs :

Entrée au salon plus transport : 36€

Transport seul : 26€

Informations et inscriptions sur le facebook de l'association :

<https://www.facebook.com/HobbiesduHainaut/>

Commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie

Jeudi 19 mars à 15h45

- Rassemblement place de la Mairie
- Départ au square des anciens combattants pour un dépôt de gerbe
- Verre de l'amitié en mairie

Rassemblement Country

Colorado country club

Le Colorado Country Club d'Aubry du Hainaut organise un

**Rassemblement Country
animé par Christophe
le dimanche 29 mars de 14h00 à 20h00
dans la salle des Mazingues**

Entrée : 4€ / gratuit pour les moins de 12 ans

Buvette et petite restauration sur place

Renseignements et réservation au :

06.09.95.09.79 - 06/99/39/76/61

Heure d'été

Le passage à l'heure d'été se fera dans la nuit du

**Samedi 28 au dimanche 29 mars.
Cette nuit, à 3h il sera 2h**



Élections municipales 2020

Les dates des élections municipales de 2020 sont fixées au **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour et au **dimanche 22 mars 2020** pour le second.

Le bureau de vote unique, situé salle Armel Joly, ouvre le dimanche à 8 heures et ferme à 18 heures. Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de voter par procuration (voir démarche ci-après).

Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'UE, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques. Les électeurs doivent figurer sur les listes électorales déposées au **plus tard le 7 février 2020**.

Il est possible de voter aux municipales sans être français. Les étrangers citoyens de l'UE qui résident en France peuvent ainsi voter aux municipales dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non-membre de l'UE ne peuvent pas voter aux municipales.

L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune. L'organisation du scrutin varie en fonction de la taille de la commune. Le vote blanc sera comptabilisé lors des municipales 2020.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, les candidats peuvent être élus dès le premier tour en cas de majorité absolue. Si aucun candidat ne parvient à l'obtenir, un second tour est organisé.

Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. Ce dernier votera en votre nom.

Afin d'éviter la forte affluence précédant les semaines du scrutin, il est conseillé d'effectuer la démarche au plus tôt. Une procuration trop tardive mettra en péril son acheminement en mairie dans les délais.

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions liées à l'inscription sur les listes électorales et au nombre maximum de procurations.

Par ailleurs, le jour du scrutin, le mandataire ne doit pas détenir plus de 2 procurations, dont une seule établie en France.

Pour effectuer une procuration, le mandant peut se présenter :

- dans un commissariat de police ou une gendarmerie (où qu'il soit),
- ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Le mandant doit se présenter **en personne** auprès des autorités compétentes.

La démarche s'effectue à l'aide d'un formulaire disponible sur le lieu choisi pour la démarche ou téléchargeable sur le site :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

Plus d'informations sur la démarche sur le site du service public à l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>



Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « **Recensement citoyen obligatoire** » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps.

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

Il est toujours possible d'effectuer ces démarches en Mairie, il vous sera demandé la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), la copie du livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile des parents.

Conciliation de Justice

Lorsqu'un conflit existe entre deux personnes et qu'un procès pour le régler paraît disproportionné, le recours au conciliateur de Justice est une solution simple, rapide et souvent efficace d'en venir à bout en obtenant un accord amiable. La conciliation est un des modes alternatifs de règlement des litiges. Elle est entièrement gratuite. Elle nécessite la présence des parties et leur accord.

Pour organiser une conciliation, il suffit de venir en Mairie pour en effectuer la demande. Le conciliateur de justice sera alors contacté afin d'organiser une rencontre.

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Du lundi au vendredi : 13h30-17h30

49, rue Henri Maurice

59494 Aubry du Hainaut

Tel : 03.27.28.13.81 / Fax : 03.27.28.13.82

Email : mairie.aubryduhainaut@wanadoo.fr

Site : <http://www.aubryduhainaut.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/Aubry-du-Hainaut-1675979572678151/>



Horaires Service Jeunesse

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 08h30-11h15 / 13h30-16h15

Les mercredis : 09h00-12h30 / Voir en Mairie

Tel : 03.27.28.13.86

Email : lb.aubryduhainaut@orange.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/Service-Jeunesse-Aubry-du-Hainaut-1130281453693611/>